
Consignes de soutenance

Quatrième année (2^{ème} année du contrat)

1. Consignes

- Les soutenances auront lieu du **27 mai au 31 mai 2024** en entreprise après accord sur la date entre le maître d'apprentissage et le tuteur académique.
- La soutenance comprend 20 mn d'exposé et 10 mn de réponses aux questions du jury qui peuvent porter sur l'exposé et le contenu du rapport.
- La soutenance, étant officielle, les apprentis doivent venir habillés comme pour un entretien.
- La soutenance est notée sur 20 (cf. grille d'évaluation). La note est attribuée par le jury de soutenance, comprenant le maître d'apprentissage, le tuteur académique et éventuellement d'autres personnes de l'entreprise. Elle prend en compte aussi bien la clarté de l'expression, l'implication, que la qualité de la démonstration.
- Il est vivement conseillé de convier d'autres membres du personnel de l'entreprise à la soutenance.

2. Contenu

La soutenance reprend de manière synthétique les éléments du rapport. Nous conseillons aux apprentis de suivre la trame du rapport, mais ils restent libres de suivre le plan qu'ils désirent si cela ajoute de l'efficacité à leur propos.

La soutenance doit aborder obligatoirement les points suivants :

- Présentation de la mission, de ses enjeux globaux et techniques (analyse du besoin, potentielles solutions)
- Déroulement de la mission : défis techniques, analyse critique des résultats, mise en perspective
- Bilan de la mission aussi bien au niveau des compétences techniques, organisationnelles, que professionnelles

NB : il n'est pas nécessaire de présenter l'entreprise en détail sauf si vous avez changé d'entreprise cette année.
